AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1018
FR0013269123-FS0501

17 juin 2025

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

RUBIS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 16 juin 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juin 2025, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir à cette date 7 862 975 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 7,62% du capital et des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RUBIS hors marché.

 Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 74 184 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 22 497 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et,

 - 51 687 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to subtitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

 En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 487 081 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 3 339 229 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 1er novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 24,062 €[2] ;

 - 736 750 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call spread options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 1er novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 37,5049 €[3] ;

 - 81 132 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 13 juin 2025 et le 21 juin 2027[4];

[1] Sur la base d'un capital composé de 103 233 081 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 0,81.
[3] Sur la base d'un delta de 0,45.
[4] Sur la base d'un delta de 1.

- 310 889 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *equity futures* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 18 juillet 2025 et le 15 août 2025[4].

- 19 081 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *swaps on basket* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'au 28 juillet 2027[4].

2. Par courrier reçu le 17 juin 2025, la société de droit suisse UBS Group AG, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 juin 2025, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir 23 520 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 0,02% du capital et des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions RUBIS hors marché.

 Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 23 520 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

———